



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 36830

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur certains terminaux de lecture de carte bleue installés chez des commerçants et permettant la divulgation du code secret de leur utilisateur. Il souhaite savoir si ses services ont procédé à une estimation du nombre de terminaux incriminés et la nature des mesures prises afin de garantir une meilleure confidentialité du code secret des utilisateurs.

Texte de la réponse

Divers organes de presse ont effectivement relaté le problème survenu à l'occasion du règlement d'une transaction chez un commerçant à l'aide d'une carte de paiement. Le client, au moment où il composait son code confidentiel, a vu ce dernier s'afficher sur l'écran du terminal de vente. Il ne semble pas que ce problème se soit traduit par un préjudice pour le porteur de la carte. Néanmoins, cette affaire met en lumière la nécessité de veiller de manière constante à la sécurité et à la fiabilité des moyens de paiement électroniques. L'incident fait donc l'objet de recherches actives, en liaison notamment avec le GIE cartes bancaires, afin de déterminer la cause de ce dysfonctionnement et apporter les modifications nécessaires aux terminaux points de vente afin d'éviter que pareil incident ne se renouvelle. Le nombre de terminaux concernés ne peut être connu tant qu'un diagnostic précis n'aura pu être réalisé. Il convient cependant de noter que cette affaire revêt un caractère exceptionnel, cet incident ne s'étant apparemment jamais produit auparavant ou renouvelé depuis lors. Le règlement des transactions au moyen des cartes de paiement demeure un moyen de paiement extrêmement fiable. Le taux de fraude survenu lors de règlements d'achats de biens ou services effectués avec des cartes de paiement émises par les acteurs du système bancaire français s'est élevé, en 1998, à seulement 0,018 % du nombre de transactions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36830

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6243

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 368